

De la commune de Saint Baraing

Compte rendu du conseil municipal du 29 Septembre 2021

Présents : BEAU David, COULON Alexandre, CUSSEY Florian, DUCLET Jacky, MICHAUD Mélanie, MICHAUD Robert, REVERCHON Delphine, REVERCHON Loïc, VAUDRY Pascal

Absents excusés : ROLET Michel, TEPINIER Thomas

Ordre du jour

DCM ONF exercice 2022

Le conseil municipal a décidé que les parcelles 5 et 29 seront dédiées à l'affouage de cet automne 2021-2022.

DCM rapport d'activité SYDOM

A l'unanimité le conseil municipal a voté pour le rapport d'activité du SYDOM.

DCM garants du bois

Le conseil municipal a voté unanimement pour la mise en place des délégués du bois (BEAU David et REVERCHON Loïc) pour l'année 2021-2022.

DCM indemnité des Elus

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la prise normale de l'indemnité du Maire ainsi que du 1^{er} adjoint.

AMBROISIE

Le maire ainsi que le référent ambroisie vont donner réponse à la communauté de communes de la plaine jurassienne des différentes actions et interventions qui ont été menées pour la lutte contre l'ambroisie sur le territoire de la commune.

REPAS DU 11 NOVEMBRE

Le repas annuel du 11/11/2021 se déroulera à la salle des fêtes de SAINT BARAING

Réflexion sur les travaux 2022

Pour l'année 2022, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de refaire l'impasse du gravier à Servotte et également de voir ce qu'il est possible de faire pour la sécurité des enfants lorsqu'ils se rendent aux différents arrêts de bus de la commune.

Fond de concours COM-COM

L'entreprise COYER doit intervenir sur la salle des fêtes, la commune pourra demander les subventions lors de la demande du fond de concours.

Courrier d'une personne construisant à Saint Baraing

Dans son courrier, le futur habitant demande si il est possible de déplacer les bennes à papiers, vêtements et verre à un autre endroit sur la commune car elles se trouvent en face de son entrée de maison.

Le conseil municipal voit avec le SICTOM s'il est possible de déplacer ces PAV (point d'apport volontaire)

Questions diverses

- La commune va se doter d'un taille haie pour la somme de 319 euros.
- Les travaux de chauffage de la salle des fêtes doivent débuter mi-octobre.